



Procès-Verbal du Conseil Municipal de Bart

Séance du Jeudi 18 janvier 2024

à 17 heures 30

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 janvier à dix-sept heures trente, en la maison commune, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la commune de Bart, sous la Présidence de Monsieur Éric LAMY, Maire.

Présents :

Philippe BEUCLER, Guy BECHTOLD, Estelle FABIAN, Jean-Luc GUYON, Jean-Michel JACQUOT, Sylvie LAJAT, Éric LAMY, Jacques JOUFFROY, Michel PETTMANN, Quentin TOUZALIN, Marion ORTNER.

Excusé(e)s et représenté(e)s : Jean-Claude PECHIN représenté par Philippe BEUCLER, Gérard POZZI représenté par Éric LAMY, Nicolas GHERABI représenté Jean-Luc GUYON, Véronique MELLINGER représentée par Estelle FABIAN, Valérie AGUSHI, Louise MANGON, Isabelle VADAM, Jean-Luc BERGEROT

Date de convocation :	11/01/2024	Membres en exercice :	19
Date d'affichage :	02/02/2024	Membres présents :	11
		Membres votants :	15

Le quorum est atteint, ouverture de la séance à 17 heures 30.

Questions parvenues avant mercredi 17 janvier 2024 à 17 heures : Aucune

Ordre du jour :

2024-1 : Décision modificative N°3 – Exercice 2023

Délibérations :

2024/01 : Décision modificative N°3 – Exercice 2023

Les éléments budgétaires prévus en début d'année peuvent être amené à faire l'objet d'ajustements. Ainsi les crédits inscrits au BP 2023 au chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » pour un montant de 150 000 € doivent être ajustés pour procéder au paiement des échéances des prêts contractés par la commune.

La décision modificative N°3 de l'exercice 2023 vise à abonder la ligne 1641 (chapitre 16) comme suit :

Déplacement de crédits :

Désignation	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouvert
D 020 : Dépenses imprévues Invest	1 300 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	1 300 €	
D 1641 : Emprunts en euros		1 300 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		1 300 €

Voix CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Voix POUR : 15

Ordre du jour épuisé à 18h00 – Clôture de la séance

Prochaine séance du Conseil Municipal le mardi 13 février 2024 à 19 heures.

Le Maire

Éric LAMY

